



Neuchâtel, 27 février 2019

Retour sur la session des 19 et 20 février 2019 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 19 et 20 février](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Hôpitaux publics et Réseau hospitalier neuchâtelois ([18.009](#))

Dossier hospitalier : le bout du tunnel ?

La députée et présidente du PSN Florence Nater a présenté la position du groupe socialiste

« [...] L'heure serait-elle venue ? L'heure serait-elle venue ... non pas de tourner LA page mais pour le moins de tourner UNE page dans l'épineux dossier hospitalier neuchâtelois ? Dans un canton comme le nôtre, un canton dont l'ADN horloger fait partie de son code génétique, cette question du temps et de l'heure a toute sa pertinence. Oui, la montre « modèle hôpital neuchâtelois » n'a pas manqué d'agiter notre République depuis de très nombreuses années. Depuis 1999, on dénombre au moins 7 rapports d'organisation spatiale de l'hôpital neuchâtelois traités au sein de cet hémicycle, ceci sans compter les nombreuses initiatives et autres motions populaires.

Oui, le mouvement de la « montre hôpital neuchâtelois » a tout connu. Il s'est bloqué ; il s'est emballé ; il s'est crispé ; il a failli même être disloqué. Relevons à cet égard que telle la fidèle montre neuchâteloise, l'hôpital a continué, durant tout ce temps, d'assurer sa mission de soins, avec compétences et professionnalisme, au service de la population neuchâteloise. Et ceci malgré des temps chaotiques et incertains. Que tous les professionnels, les médecins bien sûrs mais aussi tous les soignants qui œuvrent jour après jour au chevet des patients, le personnel d'intendance, technique et d'entretien, les collaborateurs administratifs et financiers, que tous ces professionnels soient aujourd'hui chaleureusement remerciés pour leur travail « par tous les temps ». Merci également aux organes responsables qui, dans un contexte cantonal et national mouvant, sur fond de restrictions financières, ont tenu la barre



de cette institution. La mission qui est la vôtre est difficile et nous en sommes pleinement conscients.

Le 12 février 2017, la population neuchâteloise était appelée faire un choix entre 2 modèles d'organisation hospitalière pour notre canton. La population a fait son choix et a privilégié l'option du modèle de l'initiative H+H prévoyant 2 hôpitaux de soins aigus, sûrs, autonomes et complémentaires, chacun dans l'un des pôles de notre canton. Dont acte.

Et oui Mesdames, Messieurs, c'est bien de la mise en œuvre de cet acte dont il est question aujourd'hui. Ni plus, ni moins. Comme l'a rappelé le rapporteur de la commission toute à l'heure, le processus qui a conduit au projet qui vous est soumis aujourd'hui est relativement inédit. Il est inédit qu'une commission s'écarte totalement d'un rapport du Conseil d'Etat et propose un autre projet. Inhabituel également qu'un rapport du Conseil d'Etat ne soit lui-même pas l'expression de sa propre vision politique mais une traduction « à la lettre » d'une volonté populaire.

De « la lettre » à « l'esprit », d'une scission totale et définitive de l'hôpital neuchâtelois pour créer deux sociétés anonymes en transformation de l'hôpital neuchâtelois en réseau hospitalier neuchâtelois, tel est le fruit du travail mené par les membres de la commission santé pour trouver un consensus. Un consensus est rarement une solution idéale et parfaite. D'ailleurs, en matière d'organisation hospitalière on peut se demander si quelqu'un détient la solution parfaite. La récente votation à Bâle en est un exemple, parmi d'autres. Entre technicité, spécialisation, coûts et besoins de proximité et de sécurité il y a des tensions et aspirations qui ne sont pas toujours aisément conciliables.

Pas plus qu'il ne saurait être une solution parfaite, un consensus ne se décrète pas, mais se construit. Pas après pas. Chacun partant à la rencontre de l'autre. Pour aboutir au projet qui vous est soumis aujourd'hui, celles et ceux qui ont milité pour l'initiative H+H ont fait d'importantes concessions. En particulier celle de renoncer à deux structures totalement autonomes avec des conseils d'administration distincts et de renoncer à deux directions médicales et deux directions des soins. La direction médicale et la direction des soins : voilà bien le cœur et les poumons d'un hôpital. Dans la phase de consultation de l'avant-projet de la commission santé, le cri du cœur des professionnels de terrain s'est révélé très clair : il faut préserver une direction médicale et une direction des soins uniques. Il en va de la garantie de



la transversalité des soins patiemment construite ces dernières années au sein de l'hôpital neuchâtelois. Le message a été non seulement écouté, mais aussi entendu et appliqué. Je disais précédemment qu'un consensus se construit ; et qu'il nécessite pour chacun d'aller à la rencontre de l'autre. Ce chemin a été fait en commission dans l'élaboration du modèle de gouvernance. Oui le modèle qui est proposé est sans doute inédit dans le monde hospitalier. Mais ce modèle reste malgré tout très classique, avec une structure hiérarchique pyramidale qui de surcroît intègre les représentants médicaux et soignants, dont nous avons bien saisi l'importance au sein d'un hôpital, dans le collège des directions. Mais un modèle de gouvernance qui apporte aussi et surtout des balises essentielles pour que le Réseau hospitalier neuchâtelois ne se pilote pas au travers de rapports de force mais dans une culture du dialogue et du pouvoir partagé. Et ces balises sont incontournables si l'on entend respecter l'esprit de l'initiative et surtout sa concrétisation sur le terrain. Quelle que soit la vision que nous ayons défendue en 2017, ou à d'autres occasions dans le dossier hospitalier, force est de reconnaître que c'est bien à l'intérieur de l'institution que certains jeux de pouvoir ont été les plus délétères. Le modèle organisationnel proposé ne résoudra pas tout. Il dépendra beaucoup des personnes chargées de le mettre en œuvre. Mais avec une structure de collège, une présidence par tournus, des voies d'arbitrage, ce modèle inscrit la gouvernance dans la voie d'une nécessaire concertation.

Aujourd'hui, le groupe socialiste salue le consensus qui a été trouvé en commission, une voie qui évite la scission totale d'une institution telle qu'hôpital neuchâtelois et qui préserve l'hôpital public dans sa forme juridique d'établissement autonome de droit public. Il se réjouit des efforts de compréhension mutuelle qui ont été faits pour trouver une solution. Une solution qui fixe dans la loi ce qui doit l'être tout en laissant la souplesse nécessaire au dispositif pour s'adapter aux évolutions très rapides du monde hospitalier et affronter les défis nombreux qui l'attendent.

A l'instar de ce qu'il avait déjà partagé lors de la consultation sur l'avant-projet le groupe socialiste regrette que le projet de la commission santé ne soit pas allé plus loin dans la réflexion relative à l'avenir de la réadaptation et attendra de la nouvelle gouvernance que cette préoccupation fasse partie des réflexions prioritaires.

Sur un plan financier, si le groupe socialiste peut partager la frustration de certains membres de cet hémicycle, force est de constater que la commission santé a fait le travail qu'elle pouvait faire dans ce contexte. Comment attendre d'un projet, dont la clé de la mise en œuvre réside



dans l'autonomie confiée aux futures directions de site, comment attendre de ce projet qu'il fournisse des chiffres précis et exhaustifs ? Si on peut évaluer le surcoût lié à certaines prestations dédoublées comment peut-on évaluer sérieusement et avec crédibilité les gains possibles de l'apaisement et de la confiance retrouvée ? Sans doute que l'absence de déclinaisons financières déplaiera à certains. Mais sans doute que cette absence déplaiera aux mêmes qui auraient déclaré surfaites et irréalistes de potentielles estimations si la commission santé s'était hasardée à aller plus loin dans son évaluation financière.

Pour conclure cette intervention, le groupe socialiste souhaiterait dire qu'il a bien entendu les doléances et craintes des cadres, médecins et soignants, de l'hôpital neuchâtelois partagées ces derniers jours. Le groupe socialiste peut lui aussi partager l'une ou l'autre des craintes exprimées et profite de redire que le consensus élaboré n'est sans doute pas la solution idéale, mais la seule solution aujourd'hui susceptible de faire avancer l'institution. Le groupe socialiste ose espérer aujourd'hui que tous ces professionnels sauront mettre leur expertise, leur expérience et leurs compétences multiples, à la fois techniques et humaines, au service du futur Réseau Hospitalier Neuchâtelois dans un esprit constructif et loyal.

En conclusion, vous l'aurez compris. Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité le projet de la commission santé, les décrets financiers tels qu'amendés par le Conseil d'Etat et le classement des différents postulats. Et si le projet de Réseau hospitalier neuchâtelois est accepté aujourd'hui, le groupe socialiste se réjouira, humblement sans tambours ni trompettes, de l'élan nous permettant de croire qu'à Neuchâtel le consensus est bien vivant. [...] » •

Le projet de loi LRHNe a été accepté par 93 oui, 15 abstentions et 6 non. Le détail des autres votes est à retrouver sur le site de l'Etat.

Assainissement du bruit routier ([18.036](#))

Mesures de diminution de vitesse à réétudier en commission

La députée Carole Bill a livré le fruit des réflexions du groupe.



« [...] Le groupe socialiste acceptera en majorité les projets de décret. S'il avait été valablement déposé, nous aurions accepté l'amendement proposé par le groupe Vert libéral et demanderons une brève suspension de séance.

Les cantons ont l'obligation légale d'assainir les routes engendrant un bruit qui dépasse les limites légales d'exposition en la matière. Le délai d'assainissement était fixé au 31 mars 2018. À l'instar de la majorité des cantons suisses, le Canton de Neuchâtel, en tant que propriétaire de routes, n'est pas parvenu à répondre à toutes ses obligations. Le groupe socialiste souligne qu'il est important que le Canton de Neuchâtel poursuive ses efforts pour assainir ses routes.

De plus, le Conseil fédéral prolongera l'octroi des subventions jusqu'au 31 décembre 2022. Les routes principales du canton bénéficieraient de cette prolongation et d'une aide de la confédération à hauteur de 60% du montant des dépenses engagées. L'aide pour les routes cantonales seraient aussi prolongées et subventionnées à hauteur de 16% en moyenne.

S'agissant de l'amendement Vert libéral, le groupe socialiste rappelle que les mesures de diminution de vitesse et de charge de trafic ont un impact favorable sur la consommation d'énergie. En revanche, le changement de revêtement entraîne un certain coût énergétique et écologique qu'un parti sensible à l'environnement comme le Parti socialiste ne peut éluder...C'est pourquoi les mesures de diminution de vitesse devraient être priorisées et que le groupe socialiste aurait soutenu les amendements vert libéral.[...] » •

Le renvoi en commission, soutenu par le groupe socialiste, a été accepté par 59 oui, 2 non et 51 non.

Subvention d'investissement LHand pour l'achat de rames sur la ligne du Littorail ([18.041](#))

Rendre la mobilité douce accessible à toutes et tous

Le député David Moratel a fait lecture du texte préparé par le député Mauro Vida.

« [...] **40 millions**, c'est le coût de 5 rames neuves de fabrication suisse. **18 millions**, c'est le prix demandé par le vendeur pour 5 rames d'occasion datant de 2004 et 2008. **8 millions**, c'est



le prix après négociation qu'ont pu obtenir TransN et le canton. **1.67 millions**, c'est la demande de crédit d'engagement demandée par le Conseil d'Etat pour cet achat.

Ces rames sont dans un très bon état et ont toujours été très bien entretenues. Elles seront révisées mécaniquement et rénovées à l'intérieur à Kreuzlingen. Si le crédit d'engagement est accepté, les rames entreront en service graduellement courant 2019. Elles permettront l'ajout d'un train à l'heure de pointe, durant laquelle la demande est forte. La modernisation du système de sécurité installé sur les voies est financée à 100% par la Confédération dans le cadre de la convention de prestation entre TransN et la Confédération.

Pour permettre une entrée à niveau dans les trains, les quais des haltes de la ligne du Littorail devront être rehaussés. Des travaux importants seront par conséquent entrepris ces prochaines années. Cela permettra d'avoir pour cette ligne, comme le demandait la motion populaire 14.173, « une véritable politique cantonale en matière d'égalité pour les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite ».

Un bémol tout de même, l'arrêt des Isles est fermé en raison du renforcement du système de sécurité voulu par les normes fédérales. Le nouveau système exige qu'il y ait un freinage progressif à l'approche d'un signal au rouge. Cela induit un prolongement des temps de parcours d'une bonne minute sur toute la ligne. Notre groupe regrette amèrement cette suppression et aurait voulu que le Conseil d'Etat puisse trouver une solution autre qu'une suppression d'un arrêt. Notre groupe acceptera toutefois cette demande de crédit à l'unanimité [...] » •

Le projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 1'667'700 CHF a été accepté par 110 oui et 1 abstention.

Primes LAMal : quelles conséquences l'arrêt du Tribunal fédéral a-t-il sur Neuchâtel ?

Le président de groupe Baptiste Hurni a développé l'interpellation [19.108](#)



« [...] Le 22 janvier 2019, le Tribunal fédéral a rendu un arrêt qui n'a pas fini de faire parler de lui. Il a jugé que le système de subsides LaMal prévu (rétroactivement suite à l'absence d'un budget !) dans le canton de Lucerne n'était pas conforme au droit fédéral. En bref, il a estimé que la limite de revenu pour la réduction des primes d'assurance-maladie des enfants et des jeunes adultes qui avait été fixée à 54'000 francs pour 2017 était trop basse. Il a notamment pointé du doigt le fait que seule la couche inférieure des « moyens revenus » bénéficie d'une réduction des primes et que cela n'est pas compatible avec le sens et le but de la législation de droit fédéral.

En effet, toujours selon la cour suprême helvétique, le but de l'art. 65 al. 1 LaMal est de diminuer d'au moins 50% les primes des enfants et des jeunes adultes en formation pour les familles disposant d'un revenu modeste. Si cela n'est pas une nouveauté, le Tribunal fédéral a en revanche déterminé que par revenu modeste, le législateur fédéral a voulu toucher les revenus modestes et moyen, et qu'on ne saurait fixer cette limite en dessous du 70% du revenu médian cantonal.

Or, selon le communiqué de presse du Parti socialiste suisse – et tout le monde sait que les communiqués de presse du PS Suisse doivent être considéré comme parole d'Évangile – le canton de Neuchâtel violerait les principes énoncés. Nous interpellons donc le Conseil d'État pour savoir si :

- Le canton de Neuchâtel, dans son système en vigueur avant l'année 2019, avait une pratique conforme à la nouvelle jurisprudence fédérale ;
- Dans la version postérieure qui a été mise en place pour 2019, le canton respecte ces principes ;
- Si tel n'est pas le cas, le canton doit-il changer sa pratique et quel est le montant qui devra être déboursé en plus ;
- Le canton, s'il devait violer les prescriptions fédérales, versera-t-il rétroactivement les montants et cela même sans action en justice ?

Par ailleurs, le groupe socialiste demande au Conseil d'Etat de prendre en considération toute la portée de l'arrêt fédéral, non seulement dans sa lettre mais aussi dans son esprit. En effet, il s'agit d'une décision qui nous semble fondamentale puisqu'elle établit que, dans leur esprit, les aides en amont de l'aide matérielle, qui sont chères à notre formation politique, doivent



certes contribuer à soutenir les plus bas revenus, mais aussi la classe moyenne inférieure. Ce principe devrait donc servir de guide à notre exécutif pour étendre quelque peu les critères d'octroi de subsides, mais on peut aussi penser, par exemple, aux bourses d'étude ainsi qu'à d'autres prestations. [...] » •

Assurance-maladie : primes, subsides et endettement. Faire la lumière sur ce diabolique ménage à trois

La députée et présidente du PSN Florence Nater a présenté le postulat [18.202](#)

« [...] D'assurance maladie et de subsides, il en a déjà été question à plusieurs reprises, me direz-vous, en décembre dernier lors du débat sur le budget. Et pas plus tard que ce matin à l'occasion de l'interpellation développée par mon camarade Baptiste Hurni. Certains se demanderont dès lors pourquoi ce sujet revient aujourd'hui à l'ordre du jour de notre autorité. D'aucuns hausseront peut-être même un sourcil un peu lassé. Oui, c'est vrai, le sujet se répète. Croyez-moi pourtant ... pour celles et ceux qui chaque mois se demandent comment elles vont pouvoir faire pour assumer leur budget, ou qui n'osent pas aller chez le médecin parce que pour réduire leurs coûts mensuels d'assurance maladie elles ont opté pour une franchise maximale... oui c'est vrai pour toutes ces personnes ce triste sujet se répète inlassablement. Et si pour nous, peut-être, cela fait hausser le sourcil, pour toutes ces personnes et ces familles c'est plutôt l'angoisse qui est au rendez-vous. Chères et chers collègues, en tant que députés, même si une partie des compétences nous échappe dans ce domaine, nous ne saurions ignorer ce véritable problème. Un problème social, financier et de santé ...alors même que notre pays dispose sans aucun doute d'un système de soins parmi les plus performants du monde.

Le titre de ce postulat évoque un diabolique « ménage à trois ». A bien y regarder il manque sans doute un acteur encore, pour faire de cette triade un quatuor ...un quatuor qui n'a pourtant rien de philharmonique. Permettez-moi de vous présenter brièvement les musiciens de cette cacophonie.



Commençons par les primes d'assurance maladie...un thème récurrent qui donne bien des allergies aux ménages (et aux cantons) à chaque automne lors de l'annonce des primes pour l'année suivante ; une annonce qui régulièrement se profile à la hausse. Les primes d'assurance maladie reposent pourtant sur une base légale correspondant à une mission de service public, un service public dont on a cependant confié les rênes, sous prétexte d'une pseudo concurrence, à des assurances privées qui se trouvent être bien représentées au sein du Parlement fédéral.

Puis viennent les subsides à l'assurance maladie censés atténuer la charge des primes d'assurance maladie pour les ménages les plus modestes. Des subsides en partie financés par la Confédération, sur la base d'un montant par habitant équivalent pour tous les cantons (comme si la réalité des zurichois était la même que celles des grisonnais ou encore des neuchâtelois). Et des subsides en partie financés par les cantons...eux-mêmes tributaires de leur bonne ou mauvaise santé financière. Inutile de se rappeler dans quelle catégorie se trouve le canton de Neuchâtel...

Dans ce quatuor cacophonique la dimension sans doute la plus muette est celle de l'endettement. Comme le rappelle le développement écrit du postulat, l'assurance maladie est devenue la 2ème cause d'endettement des ménages après les impôts. Et ce n'est malheureusement guère surprenant quand on sait le poids toujours plus important que représentent les primes d'assurance maladie dans le budget mensuel des ménages.

Prenons l'exemple d'une personne seule gagnant un revenu net de Fr. 3'000.- par mois, un revenu modeste, et pas isolée dans notre canton. Un revenu considéré toutefois comme trop important pour bénéficier d'un subside ne serait-ce que partiel. Pour cette personne, il suffit de pas grand-chose - une facture de dentiste, des lunettes à acheter...- pour que le paiement des primes d'assurance maladie de quelques 300 francs par mois au moins soit mis de côté un mois, puis deux, puis qu'après les rappels arrive le commandement de payer, puis l'avis de saisie...et la spirale de l'endettement est en marche. Avec ses conséquences sociales, financières, familiales ou encore en matière de santé. A cet égard, l'article de la Revue Reiso, dont il est déjà fait mention dans le développement écrit du postulat est édifiant, je cite : « Une situation d'endettement mal maîtrisée est une expérience stressante. Elle confronte les personnes à leur incapacité à payer leurs traites ou à rembourser leurs dettes ainsi qu'à la pression, parfois soutenue, des créanciers (...) ». Et encore plus loin dans l'article « La dépression exceptée, les problèmes financiers apparaissent comme étant les principaux



facteurs expliquant les tentatives de suicide, et ce bien plus que d'autres facteurs psychologiques. »

Enfin et pour terminer, nous ne saurions négliger l'impact de tout ceci sur un 4ème acteur : l'Etat. Aujourd'hui les coûts financiers du contentieux à l'assurance maladie sont conséquents : 11.4 millions en 2016, près de 13 millions de francs aux comptes 2017, 16 millions au budget 2019. S'il y a une certaine logique à considérer que l'augmentation des coûts du contentieux est à mettre en lien uniquement avec l'augmentation du coût des primes, on ne saurait se contenter de cette seule explication. Qu'en est-il de l'évolution du nombre de personnes qui se retrouvent aux poursuites par faute de paiement de leurs primes, dans quelles situations économiques et professionnelles se trouvent ces personnes ? Autant de questions que nous espérons voir abordées dans l'étude souhaitée au travers de notre postulat. Mieux appréhender la situation de ces ménages qui n'arrivent plus à nouer les deux bouts...dans le but, nous l'espérons, de faire évoluer nos politiques publiques dans ce domaine parce qu'il n'est pas acceptable qu'en Suisse, au 21ème siècle, la santé rime avec précarité [...]

» •

Le postulat est accepté non combattu.

Oui à une agriculture et une viticulture bio !

La députée Martine Docourt Ducommun a livré les réflexions du groupe socialiste sur la motion [18.206](#).

« [...] Le groupe socialiste partage les préoccupations évoquées dans la motion qui nous est soumise aujourd'hui. Des préoccupations qui avaient conduit le groupe socialiste au Conseil général en ville de Neuchâtel à déposer un postulat en ce sens. Notre groupe soutient le passage à une agriculture biologique, y compris le domaine de la viticulture.

Tendre à des exploitations 100% biologiques, c'est garantir une meilleure santé aux consommateurs, c'est contribuer à une meilleure gestion des ressources naturelles, et ce sont aussi de meilleures conditions de travail pour les agricultrices et agriculteurs. Je ne vais pas



redire tous les arguments déjà évoqués. C'est pourquoi le groupe socialiste acceptera la motion.

Un tel changement de paradigme amène toutefois toute une série de questions. Des questions concernant les baux actuels : comment convaincre les exploitants actuels ? Des questions concernant les droits de superficie : en existe-t-il ? Si oui, de quelle durée sont-ils ? Des questions également concernant les moyens nécessaires pour un tel changement de paradigme...La motion permettra de répondre à ces questions [...] » •

La motion est acceptée par 68 oui, 10 abstentions et 36 non.

Mieux valoriser les langues et cultures d'origine

Le député Thomas Facchinetti a exposé notre point de vue sur le postulat [18.210](#)

« [...] Le groupe socialiste soutient le postulat à l'unanimité. Le gouvernement neuchâtelois ne manque pas de rappeler, à raison, à quel point la part importante de personnes issues de la migration au sein de la population neuchâteloise représente une chance pour notre canton.

Et c'est en effet le cas, tant en termes économiques que de richesse culturelle. Nous détenons dans le Canton de Neuchâtel un potentiel de plurilinguisme particulièrement élevé, qu'il est important de valoriser. Pour ce faire, nous pouvons notamment nous inspirer des programmes pionniers mis en place dans les écoles des Montagnes neuchâteloises.

Il convient toutefois de régler un certain nombre de questions pratiques, telles que le financement de ces cours et où ceux-ci peuvent prendre place. Par ailleurs, le groupe socialiste est convaincu que ceux-ci gagneraient à être ouverts à tous, afin que tous les élèves neuchâtelois puissent se sensibiliser à la langue de leur choix, indépendamment de leur origine. [...] » •

Le postulat a été accepté par 109 oui, 3 abstentions et 1 non.

Nouvelles du Grand Conseil



Parti socialiste
neuchâtelois

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 27 février 2019.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.